

Vers des camps de parcage financés par l'UE ?

L'Union Européenne n'a commencé à se soucier de la gestion de ses frontières qu'au milieu des années 90. Les accords de Schengen, signés en 1985 entre la plupart des pays fondateurs, avaient lancé un processus de mise en commun des politiques de contrôle et des procédures d'asile. Un processus que l'Union récupèrera, dans un contexte de flux migratoires grandissants et d'inégalités croissantes entre pays riches et pays pauvres. La récente tendance est à l'externalisation. Il s'agit de maintenir les demandeurs d'asile hors de l'Union le temps de traiter leur demande. Quitte à recourir à l'usage de camps ...

En 1992, le traité de Maastricht instaure l'Union, qui se cherche une légitimité. Elle veut mettre en action les accords de Schengen et la Convention de Dublin (1990). Celle-ci s'appropriait le pouvoir de déterminer l'Etat responsable du traitement de la demande d'asile et fixait les critères de répartition des demandeurs entre les Etats. C'est chose faite en 1997. Mais l'Union veut aller plus loin : elle veut faire relever l'ensemble du droit d'asile de décisions européennes. Le traité d'Amsterdam signé en 1997 et entré en vigueur deux ans plus tard fait figurer cet objectif dans son texte. L'étape suivante, c'est la réunion du Conseil européen de Tampere les 15 et 16 octobre 1999, qui conclut « *qu'à terme, les règles communautaires relatives à un régime d'asile européen commun devraient déboucher sur une procédure d'asile commune et un statut uniforme, valable dans toute l'Union, pour les personnes qui se voient accorder l'asile* ». En outre, conformément à ces conclusions, le système EURODAC sera créé en décembre 2000. Il s'agit d'un système de comparaison des empreintes digitales des demandeurs d'asile et des immigrants clandestins pour permettre leur identification. En février 2003, le Conseil vote le règlement dit Dublin II, qui fixe les critères de responsabilité d'un Etat face à l'examen d'une demande d'asile et affirme le principe d'indissociabilité de la situation d'un mineur de celle de ses parents.

1. Données chiffrées.

Le premier rapport annuel sur les migrations et les statistiques d'asile rendu public par la Direction Générale Justice et Affaires Intérieures (DG-JAI) de la Commission date de 2001. Il se fonde sur les données des ministères et des instituts nationaux ainsi que sur celles d'Eurostat. L'avantage est qu'il procure un assemblage de données permettant de définir plus facilement des tendances. Soulignons qu'il s'agit ici de l'immigration enregistrée.

L'immigration clandestine risque fort d'échapper au moins partiellement aux statistiques. Les données en question sont de qualité très variable. Elles sont parfois tout simplement absentes (notons pour 2001 le cas de la Grèce et de la France). La définition de l'immigration se base sur la première révision des *Statistics on International Migration* des Nations Unies. Il s'agit des personnes qui ont bougé d'un pays à un autre pour une période d'au moins un an, ce qui implique que le pays d'accueil devient le nouveau lieu de résidence. Tous les pays n'ont pas nécessairement basé leur évaluation sur cette définition. Certains l'ont basée sur un acte administratif, ou sur une période de séjour

autre que douze mois. Pour nos calculs, nous avons d'abord retenu les 15 pays membres de l'UE à l'époque. La population s'élevait à ce moment à 403 578 552 ¹. L'immigration, selon les critères évoqués plus haut, s'élevait à 2 532 293. Le nombre de demandes d'asile est de 357 730 ². Si l'on prend les pays qui ont accédé par la suite à l'UE, leur population s'élève en 2001 à 64 233 710. Le nombre de demandes d'asile est pour cette année de 44 065. Dans les « Quinze », le nombre reste relativement stable par rapport à 1999, 2000 et 2002. Mais il est beaucoup plus fluctuant pour les « *acceding countries* », oscillant entre 24 815 (1999) et 44 065.

Quels sont les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile ? Une fois encore, nous devons établir une distinction entre les 15 et les autres. Pour les premiers, nous disposons de chiffres datant de l'année 2003 (janvier à septembre). En ordre décroissant d'importance, nous avons l'Irak, la Turquie, la Serbie-Monténégro, la Russie, la Chine, le Nigeria, la Somalie, l'Afghanistan, la République Démocratique du Congo et l'Iran. Pour les seconds, nous avons la Russie, la Chine, l'Ukraine, l'Inde, l'Afghanistan, l'Irak, la Géorgie, la Moldavie et le Vietnam.

Soulignons deux points :

il ne s'agit ici que de ceux qui ont réussi à atteindre le territoire européen ; étant donné que les Etats et l'UE tendent à réduire les flux migratoires, de nombreuses personnes qui il y a 35 ans auraient été des immigrants sont maintenant des demandeurs d'asile.

Et n'oublions pas les terribles réalités humaines derrière ces chiffres ...

2. M. Blair construit le premier mur.

2.1. Downing Street entre en jeu.

Les Britanniques, jusque là assez réticents à ce processus d'européanisation, vont bousculer l'agenda européen. Ils souhaitent **l'externalisation pure et simple** de la procédure d'asile. Le pays connaît une recrudescence de xénophobie. Le British National Party (extrême droite) lors des municipales d'octobre 2002 a raflé des voix au Labour sur une campagne ouvertement raciste. La presse de droite n'hésite pas à jouer aussi sur ce registre. Les conservateurs appellent à l'instauration de quotas de réfugiés et à l'organisation de blocs à proximité des ports où parquer les demandeurs d'asile en attendant qu'ils satisfassent à des examens de sécurité ³.

2.2. Qu'entendre par « externalisation » ?

La logique qui domine la politique d'immigration et d'asile des pays européens est clairement restrictive. Alain Morice va jusqu'à parler de « *sanctuarisation des pays riches* » ⁴. L'Union européenne et les Etats ont peu à

peu renforcé le contrôle aux frontières de l'espace Schengen. Les centres fermés, situés à proximité des ports et des aéroports (comme celui de Steenokkerzeel) expriment bien ce renforcement. Les gens se trouvent confinés dans des lieux en attendant que l'on statue sur leur sort, en attendant que se fasse la sélection.

Mais à présent, nous assistons à un phénomène d'« externalisation ». L'Union cherche à reporter le poids de cette sélection à l'extérieur de son territoire. Les demandeurs seront donc confinés en des lieux situés **hors** de l'Union, dans des pays limitrophes. Quitte à recourir à l'appui à des régimes douteux, voire à des camps de parage ...

2.3. Antécédents.

Citons quelques antécédents. L'idée est apparue d'abord au Danemark qui en 1986 avait tenté de faire passer une proposition en ce sens aux Nations Unies. En 1993, les Pays-Bas l'ont évoquée dans un plan intergouvernemental. L'année suivante, les Etats-Unis lancent l'opération Gatekeepers qui conduit au déploiement de 11 000 patrouilleurs le long de la frontière mexicaine et ils réquisitionnent la base de Guantanamo comme « *Processing centre* » pour les demandeurs d'asile haïtiens. En 2001, l'Australie applique la Pacific Solution et loue à l'île de Nauru l'espace pour installer un camp où se fait la sélection. Plus immédiatement en amont, il y a la proposition « Convention Plus » du Haut Commissaire aux Réfugiés Ruud Lubbers. L'ex-Premier ministre (KVA) des Pays-Bas l'avait présentée le 19 septembre 2002 au conseil informel de Copenhague réunissant les ministres de l'Intérieur européens. Cette proposition préconise trois grands axes. Le premier consiste à instituer des partenariats entre UE et Etats membres d'une part, pays de premier accueil d'autre part. Il ne faut en effet pas oublier que les premiers pays d'accueil sont les pays du Tiers-monde eux-mêmes et que souvent les demandeurs d'asile partent de ces premiers pays d'accueil vers l'Europe. C'est ces deuxièmes départs que l'on appelle les flux secondaires. Par des partenariats et une aide au développement avec ces pays de premier accueil, le HCR fixe pour objectif de limiter, voire de supprimer ces flux secondaires. Le deuxième appelle à des « *solutions durables* » comme la promotion du retour volontaire et le traitement des dossiers dans le pays de premier asile (ce qui ressemble déjà à de l'externalisation). Le troisième prône la facilitation du retour dans les pays de premier asile ou dans les régions d'origine où l'on considère que la protection effective est assurée.

2.4. Le texte du projet Blair.

Peu après que la Grèce vienne d'accéder à la présidence de l'Union, le Premier ministre « Tony » Blair déclare, le 27 janvier 2003, dans un communiqué de presse, être favorable à une révision de l'article 3 de la CEDH. Un sous-comité du Cabinet Office, appelé MISC 20 et présidé par le ministre de l'Intérieur David Blunkett, travaille sur un document suggérant la possibilité de traiter les demandes d'asile **hors** du territoire de l'Union européenne ⁵. Ce texte est présenté à Downing street le 5 février sous forme d'un rapport intitulé « *A new vision for refugees* ». Ce rapport propose deux grands axes :

mise en place de « *zones de protection* » (*buffer zones*) pour assurer une « meilleure gestion régionale » des flux migratoires, au plus près des pays de départ des populations déplacées ;

création, dans ces zones ou dans d'autres pays non membres de l'UE, de « *centres de transit* » (*processing centres*) où seraient déportés et maintenus, le temps de l'instruction de leur requête, les étrangers qui, ayant franchi illégalement les frontières de l'Union, demandent l'asile.

2.5. Le projet et les instances européennes.

Le 10 mars, Tony Blair adresse une lettre à la présidence de l'Union où il propose à Costas Simitis d'inscrire à son agenda la question d'une « *meilleure gestion de la procédure d'asile* ». A cette lettre est joint un document reprenant les principales idées développées dans le rapport remis le 5 février. Des débats intenses sont provoqués par les idées britanniques. Parmi les questions principales, il y a celle de la compatibilité de ce projet avec la Convention de Genève et avec les législations européenne et nationales ou encore celle des règles de fonctionnement de ces centres. Quoi qu'il en soit, le projet britannique dispose d'un allié : le Haut Commissaire Ruud Lubbers, qui le clame ouvertement lors du Conseil des ministres de l'Intérieur et de la Justice (JAI) à Veria le 28 mars.

Le Conseil européen du printemps 2003 déclare dans le point 61 de ses conclusions avoir « *pris note de la lettre du Royaume- Uni concernant de nouvelles approches pour la protection internationale* » et invite la Commission à rédiger une communication. Celle-ci se livre à une analyse du document britannique, puis à celle de la proposition du HCR « *Convention Plus* ». Elle fixe aussi un certain nombre d'objectifs généraux : gérer et organiser les flux de réfugiés ; s'assurer la coopération des pays des zones de protections ; sélectionner les « vrais » des « faux » réfugiés⁶.

Le projet britannique est présenté à l'occasion du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union de Thessalonique les 19 et 20 juin. L'idée de créer des « *processing centres* » n'est pas retenue, suite à l'opposition de la Suède et de l'Allemagne. Néanmoins, les Britanniques ne renoncent pas et demandent à leurs partenaires européens un feu vert pour créer un projet pilote sous l'égide du Foreign Office. Ils évoquent la Bulgarie, la Croatie, l'Ukraine, la Turquie, l'Albanie, le Kenya et le Maroc⁷. Après la Bulgarie et la Croatie, l'Union finira par refuser. Mais l'idée est lancée. C'est ce mois de juin que le HCR met en place son approche à trois volets (*Three prong approach*)⁸. Il y a un volet régional, axé sur les pays d'origine, par lequel l'UE développe des coopérations afin d'empêcher les flux secondaires, dans la lignée de *Convention Plus* ; un volet UE, qui consiste à définir une procédure européenne commune, afin de séparer les « vrais » réfugiés de ceux qui sont supposés abuser du système d'asile ; un volet consiste en une réorganisation des procédures afin qu'elles soient beaucoup plus limitées dans le temps et qu'elles évitent aux demandeurs d'avoir à attendre des années avant que la décision ne soit prise.

2.6. Les suites du projet.

L'idée est lancée aussi car si l'Union a refusé le projet britannique comme tel, elle se dit prête à le tester sur une plus petite échelle. Selon le réseau Migreurop, « *les Pays-Bas, le Danemark et l'Autriche travaillent avec la Grande-Bretagne sur une aide financière pour : aider les réfugiés à rester dans le pays de première arrivée, à retourner dans leur pays ou s'installer dans d'autres pays* »⁹. Sont visés les pays d'Afrique orientale, comme la Tanzanie. Mais dans la nuit du 21 au 22 avril 2004, le Home Office annonce que ce plan est abandonné. Il reconnaît que la Commission a exprimé un « *malaise* » face à ces « *processing centres* », que « *certaines officiels allemands avaient comparé à des camps concentration* »¹⁰.

Le 29 avril 2004, le Conseil de l'Union Européenne approuve la directive 2004/83/CE portant « *sur les normes minimales relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir prétendre au statut de réfugié ou les personnes qui, pour d'autres raisons, ont besoin d'une protection internationale et relatives au contenu de ces statuts* ». L'article 38 de la directive prévoit que « *les États membres mettent en vigueur les dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires pour se conformer à la présente directive au plus tard le 10 octobre 2006* ».

3. Italiens et Allemands installent les barbelés.

3.1. Cap Anamur et Zuiderdiep

L'idée d'externalisation refait surface en été 2004. Le 20 juin, le bateau allemand Cap Anamur, de l'ONG du même nom, recueille à son bord 37 Soudanais qui se trouvaient sur un pneumatique. Pendant 10 jours, la capitainerie de Port-Empédocle refuse l'accès au port au bateau allemand. L'Italie, l'Allemagne et Malte jouent au ping-pong quant aux responsabilités. Le capitaine, son second et le président de l'ONG seront arrêtés « *pour avoir favorisé l'immigration illégale* ». Ils seront libérés 5 jours plus tard grâce à une mobilisation de la société civile italienne. Les Soudanais émettront une demande d'asile, refusée dans la plupart des cas, et seront expulsés vers le Ghana. Mais pour le ministre de l'Intérieur allemand Otto Schily, cette affaire est une chance. Le 21 juillet, il propose la création de centres en Afrique du Nord où seront traitées les demandes d'asile en direction de l'Europe. Le projet se heurte à de fortes oppositions dans le gouvernement allemand, dont celle du ministre des Affaires étrangères, Joschka Fischer. Le 2 août, c'est le drame du Zuiderdiep. Ce cargo allemand recueille 72 migrants partis de Libye et en dérive depuis une semaine. Mais 28 d'entre eux ont déjà trouvé la mort. L'équipage sera contraint de jeter les corps à la mer. Les autres seront débarqués en Sicile et enfermés, avant d'être expulsés. La Ligue du Nord réclame des mesures militaires et l'instauration d'un délit de séjour irrégulier. Le ministre de l'Intérieur italien Giuseppe Pisanu (Forza Italia) fait appel à l'Europe afin de relancer les projets d'externalisation¹¹.

3.2. L'idée d'externalisation est de retour.

Romano Prodi, toujours officiellement président de la Commission jusqu'au 1^{er} novembre lui accorde son appui. Mais il souligne qu'il faudra attendre le prochain conseil Justice et Affaires Intérieures. Le 12 août, suite à un appel du gouvernement libyen, Schily et Pisanu, à Lucques en Toscane, relancent l'idée de ces « processing centres » situés hors des frontières de l'Union. Rocco Buttiglione (ministre UDC des Affaires européennes), qui vient d'être nommé Commissaire chargé de la Direction Générale Justice et Affaires Intérieures, approuve ce projet. Il leur suggère de faire des propositions en ce sens aux ministres de l'intérieur à l'occasion du G5 européen, qui doit réunir à Florence les 17 et 18 octobre les ministres italiens, français, allemands, britanniques et espagnols. Cette initiative prévoit la création d'une véritable institution européenne « *qui recevrait et examinerait les demandes d'asile hors de l'Europe* ».

3.3. L'absolution du colonel Kadhafi.

C'est également le 12 août que le directeur de l'immigration du ministère italien de l'Intérieur est envoyé en Libye. Il conclut un accord de coopération portant sur la formation d'agents libyens et la fourniture de technologies. Mouammar Kadhafi espère obtenir la levée de l'embargo sur son pays, favoriser sa réintégration dans le concert des nations et lui retirer définitivement ce rôle de « *punching-ball à disposition* » des Etats-Unis¹². Le 20 septembre, Washington lève les sanctions contre Tripoli. Le 11 octobre, c'est au tour de Bruxelles. Pourtant, la Libye n'a pas signé la Convention de 1951 ... Selon Helmut Dietrich, ce même mois, le général d'aviation italien Leonardo Tricarico annonce que l'Etat italien a acheté quatre drones prédateurs pour 48 millions de dollars à la firme américaine General Atomic Aeronautical Systems (San Diego). Ces engins, dont les Etats-Unis font usage dans leur guerre « antiterroriste », doivent aider à la détection des bateaux de migrants clandestins dans le Méditerranée et peuvent lancer des roquettes¹³.

3.4. Les suites du projet.

L'idée d'externalisation est donc relancée. On pense à l'appliquer également aux bordures orientales de l'Union. A l'occasion du sommet à Vienne le 15 septembre 2004, l'Autriche et les Etats baltes portent leurs regards sur l'Ukraine. Celle-ci pourrait jouer le rôle de zone tampon pour les demandeurs d'asile en provenance de Tchétchénie et du Caucase. Ils communiquent la suggestion à la Présidence néerlandaise. Les 30 septembre et 1^{er} octobre, c'est le Conseil informel JAI de La Haye. La France, la Suède et la Belgique s'opposent au projet, qui est appuyé par l'Italie, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et l'Allemagne. Du 17 au 18 octobre, c'est le sommet du G5 à Florence. Aucun accord n'est atteint sur les « processing centres ». La France, avec Dominique de Villepin, et l'Espagne, s'opposent au projet italo-allemand. Néanmoins, le ministre français de l'Intérieur accepte le principe de « points de contact » avec les pays d'Afrique du Nord, où seraient examinées les demandes d'asile vers un pays tiers. Le 26 octobre est édicté un règlement portant création d'une Agence européenne des frontières. Le siège sera installé à Varsovie par une décision du Conseil du 26 avril 2005. Le 30 octobre que

Buttiglione doit quitter son poste de Commissaire à la Justice et aux Affaires Intérieures. Il doit le céder à Franco Frattini, de Forza Italia.

Vient ensuite le Conseil européen des 4 et 5 novembre à Bruxelles. Son objectif est de valider la future politique d'asile et d'immigration pour les 5 ans à venir. C'est Tampere II, appelé à commencer là où Tampere I s'était arrêté. Le Conseil européen présente un texte. Il a déjà servi de base de discussion pour les Etats membres lors du conseil « JAI » des 25 et 26 octobre 2004. Un texte qui n'a pas été rendu public. Il vise des objectifs précis. Outre le rappel de la mise en place d'une procédure d'asile unique européenne, il y a aussi la gestion des flux migratoires jusqu'aux pays de premier asile, voire aux pays sources et la « réinstallation » en Europe pour les réfugiés reconnus dans les pays de premier asile¹⁴.

Les accords de partenariat et de coopération offre une couverture commode à des politiques d'incitation des Etats tiers à coopérer pour le contrôle des frontières extérieures de l'Union et au financement de projets d'externalisation. 250 millions d'euros ont déjà été débloqués sur 4 ans. Le programme d'assistance technique et financière aux pays tiers pour l'asile et l'immigration (AENEAS) doit être mis en oeuvre dès fin 2004. « *Tout se passe, nous dit M. Pierre- Arnaud Perrouy (réseau Migreurop et Ligue des Droits l'Homme à Bruxelles), comme si l'Europe délégait la fermeture des frontières aux pays limitrophes. C'est le premier tri, pas très efficace. Les trous sont encore très grands dans la passoire. Mais c'est un premier rempart. C'est un jeu de remparts successifs* »¹⁵.

3.5. Arrestations arbitraires et ... pipelines.

En décembre 2004, la Commission européenne envoie une mission exploratoire en Libye. Le rapport, qui n'a pas été rendu public, n'est pas tendre pour les pratiques libyennes : rafles, enfermement dans des camps, expulsions collectives sont communs. Le HCR, qui appuie le principe d'externalisation mais dont la bureaucratie n'a pas d'implantation officielle dans ce pays, met en garde. Le Parlement européen dans une résolution votée le 18 avril 2005 affirme que le régime « *pratique l'arrestation arbitraire, la détention (...) et les rapatriements massifs d'étrangers dans des conditions qui n'assurent ni leur dignité ni leur survie* ». Pourtant, les Etats membres décident de continuer dans la voie d'une coopération accrue avec Tripoli. Le pipeline Greenstream, qui distribue du gaz de Mellitah jusqu'en Sicile et qui est construit et géré par l'ENI, le géant italien du pétrole, a été inauguré par Berlusconi et Kadhafi. L'Allemagne entend bien quant à elle y dominer le marché des investissements étrangers¹⁶. Deux millions d'euros sont débloqués pour la formation des gardes- frontières et des policiers libyens associés à des patrouilles maritimes européennes. Mais dans le programme décidé en juin 2005, le Conseil de l'Union décide inclut aussi des coopérations à long terme avec les pays de la frontière sud de la Libye : Niger, Tchad et éventuellement Soudan. Nous retrouvons ce « *jeu de remparts successifs* » dont parle M. Perrouy. C'est dans la logique de celui- ci qu'est adoptée le 1^{er} septembre par la Commission européenne une proposition de directive sur le Retour des ressortissants de pays tiers en situation irrégulière.

4. Externalisation et « camps ».

4.1. Trois catégories de « camps ».

L'Afrique du Nord et l'Ukraine sont donc destinées à être la partie rapprochée d'un dispositif plus large. Mais quid des camps ? *« Camp est un mot fourre-tout »*, nous dit M. Perrouty. Il amène à distinguer trois catégories. *« Il y a d'abord les centres fermés en Europe. Lorsqu'on consulte la carte du réseau Migreurop, on peut voir qu'ils sont essentiellement sur les frontières espagnole, grecque, turque, ... On y accueille les gens ont réussi à franchir les frontières de l'Union européenne. C'est une minorité. On les mets là le temps de les expulser. Ensuite, ce sont les regroupements informels. Eux, ils se trouvent dans les pays limitrophes »*. Pour des raisons de logique sécuritaire, ils sont amenés à se déplacer. Dans le cas du royaume chérifien, c'est vers les îles Canaries ainsi que vers la Mauritanie que le déplacement s'effectue. *« Beaucoup de gens tentent de joindre les îles Canaries à partir du Maroc. C'est un jeu du chat et de la souris. Ce serait presque drôle s'il n'y avait pas des gens qui meurent tous les jours »*. L'aide humanitaire, notamment de la Croix-rouge, arrive dans une certaine mesure. Mais logique humanitaire et logique sécuritaire se mêlent et le plus souvent, c'est la seconde qui l'emporte. *« La police marocaine a fait des descentes dans ces camps, pour effectuer des rafles. Elle n'a pas hésité à saisir des couvertures distribuées par les ONG »*. De façon générale, concernant cette deuxième catégorie, *« tout cela est très peu organisé pour l'instant, mais on pourrait arriver à quelque chose de plus systématique avec le financement de l'UE »*.

La troisième catégorie est pour l'instant à l'état d'idée. *« Il s'agirait de créer des camps dans les pays limitrophes où l'Union pourrait faire le tri de ceux qui pourraient ou non entrer sur son territoire »*. Pour l'instant, l'idée, qui est revenue à plusieurs reprises sur la table, comme nous l'avons vu plus haut *« est fort critiquée, mais risque bien de revenir sous une autre forme »*. Qui ne serait pas nécessairement des camps de sélection contrôlés par l'UE. En effet, *« si le dispositif de contrôle de l'immigration, qui consiste à faire que le Maroc contrôle l'immigration sur son sol, fonctionne, il n'y a, à la limite, plus besoin de ces camps. Cela se retrouve dans d'autres pays, comme l'Algérie, la Tunisie, la Libye. Sauf que l'Algérie est moins intéressante car la distance est plus grande »*.

4.2. Des « officiers de liaison ».

Dans le cadre de ces coopérations, les Etats membres de l'Union ont recours à l'envoi d'officiers de liaison. Ils *« sont une aide technique que les Etats membres envoient dans ces pays afin de former les gens, afin que les responsables et les administrations gèrent l'immigration. C'est apporter du savoir-faire. C'est toujours dans l'idée que plus on parvient à leur faire faire de boulot, moins le boulot sera important et plus les frontières seront efficaces ici. Donc on en a envoyé en Afrique du Nord, au Maroc en particulier. Mais dans les pays de l'Est aussi »*. Qui est ce « on » ? *« Ce sont les Etats membres qui les envoient. L'Union européenne organise des réseaux d'officiers de liaison nationaux. Elle n'a pas ses propres fonctionnaires »*.

4.3. Et pourtant ...

Force est pourtant de constater que malgré toutes ces mesures, les migrants ne renoncent pas et sont prêts à prendre des risques immenses. Ephrem, demandeur d'asile originaire du Congo- Kinshasa, raconte : « *Au Congo, les gens embarquent dans des cales de bateaux à Matadi. On les appelle les 'Bana Mai' . Ils prennent du beurre d'arachide, en énorme quantité, en fonction de la distance entre Matadi et Anvers. Ils ne prennent que du beurre d'arachide pour la moambe, un peu de pain et un peu d'eau. S'ils sont trente, quinze vont arriver. Ils se font embaucher comme porteurs et en profitent pour embarquer le beurre. Ils sont dans les cales, dans le noir, tout au long du trajet. Beaucoup meurent. Les cadavres pourrissent, mais les autres ne disent rien car ils ne veulent pas être découverts. Et cela dure des mois* ». Le trajet n'est pas nécessairement gratuit : « *J'ai connu des gens qui ont fait des économies et des économies pour arriver ici et qui se sont fait escroquer des dizaines de fois* ». En outre, il y a les dangers auxquels ils s'exposent sur place pour financer leur voyage : « *Les gens vont jusqu'à creuser dans les mines en Angola ou dans la région de Kisangani pour se procurer des diamants, alors que les risques sont énormes* ».

5. Le cas de la coopération Madrid- Rabat.

5.1. Une nuit d'août 2005 ...

Qu'en est-il de la composition des « flux migratoires » originaires du sud en direction de l'Europe ? Selon M. Perrouy, « *il y a quelques demandeurs d'asile originaires d'Afrique du nord. Mais la plupart viennent d'Afrique subsaharienne* ». Les faits les plus récents le démontrent encore. Ephrem : « *Il faut voir au Maroc comment les gens acceptent de traverser le désert, alors que les conditions sont invivables. Les gens partent du Congo à pied. Ils marchent des jours et des jours. Puis ils arrivent au Maroc, avec l'espoir un jour de traverser* ». Des migrants subsahariens ont créé un camp auto-organisé sur le mont Gourougou, près de Nador, qui surplombe l'enclave espagnole de Melilla. Un camp qui entre donc dans la deuxième catégorie. Dans la nuit du dimanche 28 au lundi 29 août, près de 300 d'entre eux ont tenté de faire irruption dans Melilla. Plus de 70 d'entre eux ont réussi à passer avant l'arrivée de la Guardia Civil espagnole et de la police marocaine. La première cherche à refouler ceux qui étaient parvenus à entrer dans l'enclave. Selon le témoignage d'un des migrants, consigné sur Indymedia Estrecho et signé Osfa, Espagnols et Marocains n'hésitent pas à utiliser non seulement les matraques, dont certaines sont électrifiées, mais aussi les gaz et à tirer avec des balles en caoutchouc et des balles réelles. Après 45 minutes, on dénombre de nombreux blessés et au moins un mort, camerounais. Selon le témoignage, on pourrait parler de deux morts, dont un dont les autorités marocaines aurait fait disparaître le corps¹⁷. Celui recensé avec certitude était un adolescent Camerounais de 17 ans, mort d'une rupture de foie provoquée par les coups des hommes de la Guardia Civil.

5.2. Rétroactes.

Soulignons que la coopération entre Espagne et Maroc se base sur un accord signé le 23 décembre 2003 lors d'une rencontre à Madrid entre le ministre de l'Intérieur marocain Al Mustapha Sahel et son homologue Angel Acebès. Un accord signé en même temps que l'accord sur les mineurs marocains, mais dont le texte date de 1992. Une clause est particulièrement lourde de signification : celle qui affirme que les rapatriés ne seront pas seulement subsahariens, mais de toute les nationalités qui passent par le Maroc. La première mise en application connue de l'accord date du 27 février 2004. Dans le plus grand secret, les autorités marocaines ont accepté de rapatrier trente immigrés clandestins subsahariens. Ceux-ci avaient été arrêtés quelques jours auparavant par la police espagnole sur l'île de Fuerteventura (Canaries)¹⁸.

De leur côté, les hommes de la Guardia Civil mobilisent une impressionnante technologie militaire : le SIVE (Systema Integrado de Vigilancia Exterior). Selon Dietrich, il consiste en des tours de contrôle. Grâce à celles-ci, ils peuvent scanner en continu et de manière automatisée l'ensemble du détroit de Gibraltar et une importante partie de la côte marocaine et de la côte sud espagnole. D'autres sont installées dans les îles Canaries.

5.3. De décembre 2004 à septembre 2005.

En décembre 2004, le roi Juan Carlos fait une visite au Maroc. C'est à ce moment que la police marocaine crée un camp à Mesnana (quartier marginal de Tanger), où sont détenus des centaines de demandeurs d'asile. Durant l'année 2005, on assiste à des rafles dans les grandes villes et dans d'autres zones du pays. Beaucoup de ces gens se retrouvent dans des camps improvisés. Viennent donc ensuite, selon le mécanisme décrit par M. Perrouy, les délogements des camps. Le 16 janvier, le camp de Gourougou est investi. S'ensuit une traque dans les forêts. Y participent 1200 membres des forces de l'ordre dont 350 gendarmes, (avec 25 jeep et 3 hélicoptères), 470 membres des forces auxiliaires et 120 membres de la Sûreté Nationale. Deux détachements de l'armée sont postés de façon permanente dans la région, en contact, selon l'APDHA (Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía), avec la Guardia Civil espagnole. Le campement de Benyounesh, près de Melilla, est l'objet de coups de filets réguliers. Le 9 février notamment, 600 militaires entrent à 6 heures du matin. Certains migrants se cachent dans les collines environnantes et tentent d'atteindre Ceuta à la nage, avec les risques que cela implique. En outre, l'APDHA et l'association marocaine Chabacka avancent qu'au moins 12 personnes sont mortes depuis le début de l'année en tentant d'atteindre Ceuta à la nage et, selon la première, de 14 à 16 personnes ont péri en tentant de franchir les clôtures frontalières de Ceuta et Melilla durant les mois d'août à octobre. Le nombre total de personnes mortes ou disparues s'élève à 368 depuis le début de l'année, dont seulement 137 cadavres ont été recueillis. Si l'on ne compte pas les gens morts pendant la traversée du désert ... L'APDHA parle aussi, durant ces opérations, de mauvais traitements, notamment de viols de femmes, la réquisition d'argent et de biens de première nécessité, ... Sans oublier le fait que les personnes en fuite sont privées de tout accès au soins médicaux de base et à l'alimentation. *« Je connais une Congolaise qui a été violée par des policiers marocains alors qu'elle tentait de fuir, nous dit Ephrem. Elle a eu un enfant, mais elle a préféré, après son*

accouchement, le laisser à l'hôpital ». Notons que les gens de MSF déclarent qu'entre avril 2003 et août 2005, au Maroc, 25 % des clandestins qu'ils ont pris en charge ne souffraient pas « *de pathologies dérivant des conditions de vie précaires dans lesquelles vivent les immigrés* ». Celles-ci étaient dues « *à des actes de violence directe ou indirecte. Sur un total de 10.232 consultations médicales réalisées, 2.544 sont dues à la violence* ». Celle-ci est principalement, mais pas uniquement, commise par les forces de l'ordre. Selon l'échantillon MSF, le pourcentage s'élèverait à 44 %. 18 % seraient attribuables aux brutalités commises par la Guardia Civil et 7 % seraient accidentelles, en sachant que certains accidents peuvent être provoqués par des chasses à l'homme. Le reste est à mettre au compte des bandes de délinquants (17 %), des organisations mafieuses (12 %) ou des bagarres entre migrants (2 %) ⁹.

Le 12 septembre, un migrant décède à l'hôpital de Melilla après cinq jours de coma. Il avait été blessé par la police marocaine alors qu'il tentait de franchir la clôture. Le 15, un autre migrant, jeune et accompagné d'un autre, sollicite l'aide de la Guardia Civil car il saigne de la bouche. Il est admis à l'hôpital où il décède 4 heures plus tard. Selon des sources médicales, il aurait reçu un coup d'un instrument qui aurait dévié sa trachée. Le mystère plane sur les responsabilités. La nuit, un jeune Malien périt en tombant dans un nid-de-poule alors qu'il fuyait les forces de l'ordre. Selon l'ONG PRODEIN, celles-ci s'adonnaient à une chasse à l'homme contre des migrants ²⁰.

5.4. Ceuta et Melilla.

Du 27 au 29 septembre 2005, les Premiers ministres espagnol et marocain, José Luis Zapatero et Driss Jettou, se sont réunis à Séville pour faire le point sur leur coopération judiciaire et policière. Ils présentent un bilan positif et exhortent l'Union européenne à se joindre à leurs efforts. Dans la nuit du 27 au 28, 500 migrants, subsahariens pour la plupart, tentent d'entrer dans Ceuta. Madrid envoie l'armée et Rabat la police. On compte au moins cinq tués ²¹. Les deux gouvernements se jettent la balle quant aux responsabilités des morts. Finalement, le Maroc l'assumera seul. Le commissaire Frattini annonce le 4 octobre l'envoi d'une mission de contrôle à Ceuta et Melilla. Il précise que 40 millions d'euros seront débloqués au régime chérifien pour financer la surveillance aux frontières ²². Le jeudi 6 octobre, c'est six personnes qui sont tuées en tentant d'accéder à Melilla. Précisons que de 14 à 16 personnes ont péri en tentant de franchir les clôtures frontalières de Ceuta et Melilla durant les mois d'août à octobre. Un point à souligner : le Maroc a plus que largement accueilli la presse lors de ces événements. Ses dirigeants ont compris qu'ils pouvaient se servir de leur position de rempart pour faire pression sur les Européens, en instrumentalisant leurs problèmes de frontières. Ils se trouvent ainsi en meilleure position pour réclamer des aides financières, un rôle-clé dans les négociations UE-Maghreb ou une redéfinition du statut de Ceuta et de Melilla. Cette instrumentalisation, Kadhafi en a déjà donné quelques exemples, chaque fois qu'il a laissé des migrants fuir vers Lampedusa ...

5.5. Rapatriements massifs et « mercenariat ».

Nous avons pu voir que de nombreux demandeurs d'asile se retrouvent dans des camps informels. Et que la police marocaine n'a pas hésité à y procéder à des rafles. En outre, les autorités marocaines ne reculent pas devant l'envoi de centaines de personnes en car, menottes aux poignets, mal nourris et sans possibilité de faire leurs besoins, dans le désert du Sahara, à la frontière algérienne comme aux confins de la Mauritanie²³. Le réseau Migreurop avance qu'entre 800 et 1000 africains de diverses nationalités y ont été lâchés sans eau ni aliments. Un nombre « indéterminé », selon l'APDHA, d'entre eux sont envoyés dans la zone d'Oujda, à la frontière algérienne, d'où ils doivent être renvoyés au Sénégal, au Mali et dans d'autres pays. D'autres encore ont été enfermés dans des casernes militaires, comme celle de Berden, près de Guelmine, non loin de l'entrée du Sahara occidental. Ils y auraient été à un moment jusqu'à 1500. Il y a aussi la caserne de Taouima, non loin de Nador, où on parle de 1000 immigrants. Tous enfermés en attendant leur rapatriement. Le 10 octobre, depuis la ville d'Oudja, 140 Sénégalais sont renvoyés à Dakar en Boeing 747. Ce n'est que le premier d'une longue série, dont certains vers des pays en guerre (Libéria, Sierra Leone, ...), en violation flagrante de la Convention de Genève ...

Mais le Maroc n'est pas le seul pays à s'adonner à ce genre de pratiques. L'Algérie est aussi amenée à prendre part au dispositif européen. Son rôle est cependant moins important. Durant la conférence de Barcelone, en novembre 1995 est initié le Partenariat Euro-Méditerranéen. L'Accord de coopération est signé lors de la Cinquième conférence euro-méditerranéenne à Valence en avril 2002. Le principal instrument financier du Partenariat est le programme MEDA. Concernant l'Algérie, MEDA I va de 1998 à 1999 et inclut le versement de 30,2 millions d'euros, concernant principalement le domaine des réformes économiques et de l'ajustement structurel. Mais un volet policier s'ajoute dans le cadre de MEDA II : il est prévu dans le programme de coopération 2002-2006 de consacrer 8,2 millions d'euros à la modernisation du système policier algérien. Le 24 novembre 2005, le Chef de Délégation de l'UE à Alger, Lucio Guerrato déclare : « *Nous avons décidé la mise pour le programme MEDA II en le portant à 10 millions d'euros* ». C'est bien sûr beaucoup moins que les 40 millions débloqués pour le Maroc. Selon l'Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF), « *la principale bénéficiaire sera la police algérienne des frontières* ». En début décembre, 400 agents de la sécurité encerclent le camp de l'Oued Jorghi, près de Maghnia et entamé des rafles et des chasses à l'homme. De plus, le 4 décembre, 700 Subsahariens sont arrêtés et emmenés dans le camp de Ksar Tililane, à Adrar (sud de l'Algérie).

L'ATMF dénonce ce financement européen de politiques répressives, qu'elle qualifie de « *mercenariat* »²⁴. Elle met aussi en garde contre le fait que cette politique répressive risque de compromettre les relations entre les pays du Maghreb et ceux d'Afrique subsaharienne. Ephrem abonde dans ce sens : « *Les Marocains doivent refuser l'argent, refuser de faire cette sale besogne. Sinon, ils vont se retrouver en guerre avec leurs frères africains* ». Ce serait d'autant plus regrettable, nous assure-t-il, que « *Maroc et Congo ont de bonnes relations depuis Hassan II. Au pays, les Marocains sont très présents et ils y font du commerce* ».

5.6. La politique d'asile européenne « ne fait qu'alimenter la tendance d'une Europe forteresse »

Face à de telles implications, nous avons tenté d'avoir l'opinion des autorités européennes. A ce titre, nous avons écrit à plusieurs membres de la Commission du Parlement européen, dont son président Jean- Marie Cavada (UDF) ainsi qu'au responsable de la section B de la DG JAI de la Commission, Stefano Bertozzi. Nous n'avons obtenu qu'une seule réponse : celle d'Adeline Hazan, députée française du PSE (région du Grand Est) et opposante de longue date à l'externalisation. « *J'ai exprimé en son temps mon opposition à une telle proposition et poursuit un tel engagement, notamment en tant que rapporteur fictif sur le projet de directive sur le Retour des ressortissants de pays tiers en situation irrégulière* »²⁵. Ce nouveau projet a été adopté nous l'avons vu plus haut le 1^{er} septembre 2005 par la Commission . Il prévoit le renvoi des migrants illégaux « *vers un 'pays de transit ou un autre pays tiers'* ». Mme Hazan s'y oppose : « *ce serait valider l'idée d'une externalisation des centres d'accueil* ». Concernant plus généralement la politique d'asile européenne, « *elle ne fait qu'alimenter la tendance d'une Europe forteresse, seul le volet répressif de cette politique avance* ». En outre, « *les Etats membres se montrent très allants pour mettre en place un 'fond européen pour les retours' alimenté par la manne européenne, et quid des droits des réfugiés ? Quid de l'intégration des migrants et de l'ouverture de voies de migrations légales. Il n'en est rien jusqu'à présent et c'est fort regrettable* ».

Elle souligne aussi que le parlement a été traité comme quantité négligeable dans les récents développements de la politique d'asile. Le 18 avril 2005, celui- ci votait une résolution sur les expulsions collectives de migrants menées par les autorités italiennes entre octobre 2004 et mars 2005 depuis l'île de Lampedusa (Sicile) vers la Libye. Cette résolution dénonce notamment *le non respect par les autorités italiennes de leurs obligations internationales, n'ayant pas garanti un examen individuel des demandes d'asile et ne s'étant pas assuré pas que la vie des personnes qu'elles expulsaient, n'étaient pas menacée dans leur pays d'origine*. Cette résolution critique également « *l'inaction de la Commission européenne, dont le commissaire européen italien, Franco Frattini, chargé de ces questions, et que la gauche parlementaire avait déjà interpellé en ce début d'année, n'est pas intervenu pour faire cesser les expulsions collectives menées par l'Italie, contrairement à ses obligations en vertu du droit de l'Union* ». Mme Hazan souligne qu' « *à contre- courant de cette position, la Commission européenne recommandait le même jour d'intensifier les actions de coopération entre l'UE et la Libye dans la lutte contre l'immigration illégale, ce qui semble très inquiétant étant donné les graves manquements au respect des droits de l'homme que connaît ce pays* ».

6. Les premiers camps ?

Malgré toutes ces mesures, comme le souligne Ephrem, l'afflux de migrants continue. Et continuera. Ephrem : « *Lorsqu'on est pauvre, on veut être aux côtés de celui qui est riche, simplement pour pouvoir respirer* ». Si nous prenons le cas des Canaries, au moins 8000 arrivées de clandestins ont déjà été enregistrées depuis le début de l'année. Selon le Croissant- Rouge mauritanien,

près d'un millier auraient déjà péri en tenant de les atteindre. Comme le souligne l'ATMF, l'arrivée de ces migrants met souvent « *face à face des Africains partis de Mauritanie, qui se trouvent dans le dénuement le plus total, à des touristes aisés européens qui prennent des bains de soleil en bikinis sur la plage, ou en train de boire sur des terrasses de la bière ou d'autres boissons* ». Face à cet afflux qui risque cette année de pulvériser tous les records, y compris les 9929 interceptions de 2002, la vice-présidente du gouvernement espagnol, Mme Maria Teresa Fernandez de la Vega s'est rendue le 23 mai à Bruxelles pour réclamer des mesures européennes. Elle appelle de ses vœux « *un plan de choc pour faire face à une situation d'urgence* ». L'Onorevole Frattini saisit la balle au bond. Ils se mettent d'accord sur une quinzaine de mesures. Frattini déclare lors d'un point de presse aux côtés de Mme Fernandez de la Vega : « *Parmi elles figure la mise en place d'un système de patrouilles navales et aériennes. Huit Etats membres ont déjà indiqué qu'ils étaient prêts à apporter leur aide, et mettront à disposition des bateaux rapides pour assurer ces patrouilles en mer, le long des côtes des Canaries mais aussi du Sénégal, de la Mauritanie, ou du Cap vert* »²⁶. L'affirmation selon laquelle il s'agirait de décisions prises dans l'urgence est pour le moins inexacte. Nous avons en effet vu qu'il s'agit de l'activation de projets consignés dans des textes depuis longtemps. L'exercice de patrouilles devrait être étendu à d'autres pays africains.

Parmi les autres mesures, une décision d'envoi aux Canaries d'une « *équipe de réaction rapide* » composée d'experts qui aideront l'Espagne à évaluer le problème sur le terrain. L'Agence européenne des frontières doit se réunir le 30 mai pour entériner la décision. En outre, il y a la possibilité de faire intervenir des fonds européens pour cofinancer la surveillance des frontières, des opérations de rapatriement de clandestins et, fait lourd de conséquences, la construction de deux « centres d'accueil » temporaires pour les migrants refoulés, l'un en Mauritanie et l'autre au Sénégal. Le tout en préparation des débats parlementaires sur le projet de directive sur le Retour des ressortissants de pays tiers en situation irrégulière ... De son côté, le gouvernement espagnol a expédié, suite au Conseil des Ministres le 19 mai, un ambassadeur spécial en tournée, Miguel Angel Mazarambroz, chargé de mettre en place un Plan Afrique, qu'il contrôlera à partir de Dakar. Il aura sous ses ordres des diplomates agissant dans six pays (Sénégal, Gambie, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Guinée et Niger). En outre, Madrid compte ouvrir une ambassade au Mali et rouvrir celle au Soudan. La mission des diplomates sera de signer des accords de coopération du même type que celui signé avec le Maroc. Ils disposent pour ce d'un délai de trois à six mois²⁷. On peut s'attendre à ce que ces pays ne signent pas gratuitement ces accords. Le président Abdoulaye Wade s'est déjà dit prêt à prendre part à ce dispositif externalisé si des aides financières étaient versées pour les infrastructures du Sénégal, en particulier la construction de bassins de rétention d'eau pour freiner la désertification et créer des emplois²⁸. En outre, les autorités de Dakar ont déjà procédé à l'arrestation de 1500 candidats demandeurs d'asile les 20, 21 et 22 mai.

Ephrem : « *Ce système va faire plaisir à qui ? Aux extrémistes, qui crient déjà victoire. Mais les conséquences ? Le système actuel nécessite déjà un*

assouplissement. Qu'on se rappelle qu'on est des hommes. Mais cela va le rendre encore pire. Cela va le durcir. Moi, je pose la question : c'est dans l'intérêt de qui ? Des Européens, des demandeurs d'asile ou des extrémistes ? »

¹ Voir

http://ec.europa.eu/justice_home/doc_centre/asylum/statistics/docs/2001/immi_emigration_en.pdf

² http://ec.europa.eu/justice_home/doc_centre/asylum/statistics/docs/asylum_update_1986_2003_en.pdf

³ « *Blair warning on right treaty* », *The Guardian*, 27 janvier 2003

⁴ « *Vers la sanctuarisation des pays riches* », *Hors-série. Le Monde diplomatique. L'Atlas*,

⁵ Communiqué du 5 février 2003, 10 Downing Street, <http://www.pm.gov.uk/output/Page1631.asp>

⁶ « *Des régimes d'asile plus efficaces, équitables et organisés* ». http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNumber&lg=fr&type_doc=COMfinal&an_doc=2003&nu_doc=315

⁷ « *Offshore asylum centres to be tested* », *The Guardian*, 4 juin 2003 et « *Londres ne renonce pas à des 'centres' hors de l'UE* » *Le Monde*, 21 juin.

⁸ Lubbers la résume dans un entretien avec *The Guardian*, 20 juin 2003

⁹ Voir sur le réseau Migreurop <http://www.migreurop.org/article34.html>

¹⁰ « *Tanzania camp plan scrapped* » dans *The Guardian*, 22 avril 2004

¹¹ Voir l'article du réseau Migreurop <http://www.migreurop.org/article609.html#exter>

¹² L'expression est de Noam Chomsky.

¹³ Helmut Dietrich, dans *Konkret*, décembre 2004. Le texte est disponible en anglais sur <http://www.statewatch.org/news/2005/mar/12eu-refugee-camps.htm>, sous le titre « *The Desert Front. EU Refugee Camp in North Africa ?* »

¹⁴ Voir le texte en <http://www.statewatch.org/news/2004/oct/hague-programme-draft.pdf> et l'analyse faite par le réseau Statewatch <http://www.statewatch.org/news/2004/oct/08hague-programme.htm>

¹⁵ Interview avec l'auteur, 19 avril 2006

¹⁶ Helmut Dietrich, « *The Desert Front ...* »

¹⁷ Voir sur Indymedia Estrecho <http://estrecho.indymedia.org/newswire/display/15259/index.php>

¹⁸ « *Le Maroc a dit 'oui'* » dans *La Gazette du Maroc*, 1^{er} mars 2004

¹⁹ Voir sur le site de MSF http://www.msf.be/fr/terrain/pays/afrique/maroc_news_01.shtml

²⁰ Pour un aperçu plus détaillé de ces violations des droits humains concernant l'année 2005, voir le rapport de l'APDHA, « *Droits de l'homme à la Frontière Sud 2006. Rapport sur l'immigration clandestine durant l'année 2005* », janvier 2006. Voir pour la période de 2004 le rapport de la CIMADE Gourougou, Ben Younes, Oujda. *La situation alarmante des migrants subsahariens en transit au Maroc et les conséquences des politiques de l'Union européenne*, octobre 2004., disponible sur <http://www.cimade.org/downloads/rapportMaroc.pdf>.

²¹ Voir le récit du réseau Statewatch sur <http://www.statewatch.org/news/2005/oct/01spain-morocco.htm>

²² « *Espagne - Maroc : guerre au migrant* », Réseau Migreurop sur <http://www.migreurop.org/article857.html>

²³

Pour un récit détaillé de certaines expulsions du 7 au 11 octobre, lire le rapport de la CIMADE et de l'AFVIC (Association des Amis et Familles de Victimes de l'Immigration Clandestine) « *Refoulements et expulsions massives de migrants et demandeurs d'asile : récit d'une mission de l'AFVIC et de la CIMADE* », 2005.

²⁴ « *Maghreb, banlieue de l'Europe. Etat d'urgence pour les subsahariens* », communiqué ATMF sur http://www.atmf.ras.eu.org/article.php3?id_article=647

²⁵

Réponse à l'auteur, 2 mai 2006.

²⁶

« *Des patrouilles contre les clandestins* », dans *Le Soir*, 24 mai 2006 et « *Les 25 promettent leur aide à l'Espagne face à l'afflux de clandestins* », dans *Le Monde*, 24 mai 2006.

²⁷ « *Madrid lance un plan Afrique pour lutter contre l'émigration clandestine* », dans *Le Monde*, 19 mai 2006.

²⁸

« *Immigration : offensive diplomatique espagnole en Afrique* », Yahoo ! actualités, d'après Euronews, 23 mai.